

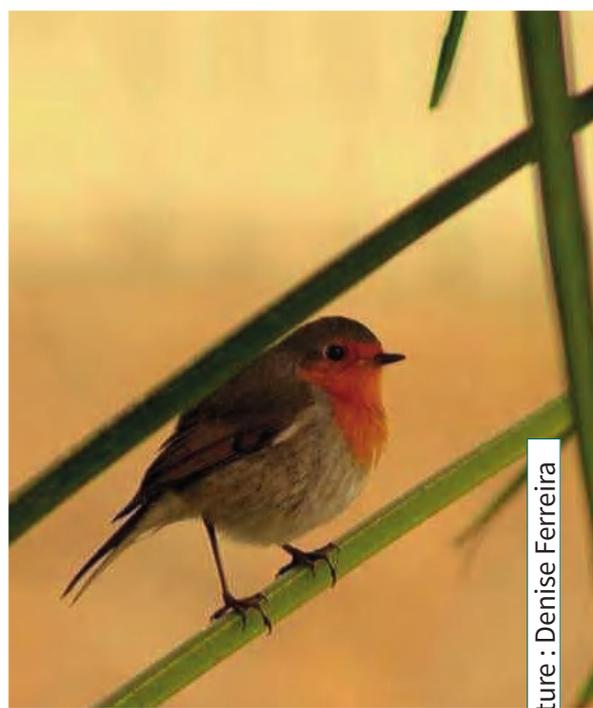
LANDEANIUM



LANDEAN

Une passion plein d'avancer

N° 148 AVRIL 2022



Photos couverture : Denise Ferreira

SOMMAIRE

ETAT CIVIL.....	2
MOT DU MAIRE / CENTENAIRE A LANDÉAN.....	3
VIE MUNICIPALE.....	4 à 12
VIE ASSOCIATIVE.....	13 à 19
INFOS DIVERSES.....	20 à 21
ENVIRONNEMENT.....	22 à 24
INFORMATIONS.....	25 à 28
RECHERCHE PHOTOS.....	29
PHOTO D'AUTREFOIS.....	30
VOS SUGGESTIONS.....	31
INFORMATIONS UTILES.....	32

LANDEANIUM QUIZZ

Réponse du n° 147

Le Nançon en forêt vue du
« Pont » côté Landéan

SITE internet

En raison de la crise sanitaire et des modifications éventuelles des directives gouvernementales, n'hésitez pas à consulter les informations régulièrement mises à jour sur le site de la commune.

www.landean.fr

État Civil 2021

Naissance



GADBIN Roxane	La Menardière	28 décembre 2021
GUILLERME Lou	4 le Vivier	2 février 2022

Mariage



Thierry VAISSADE et Stéphanie NGUYEN
Moulin de Saint François 9 octobre 2021

Décès



HELLEUX Dominique née GODIMUS	3 Place des Nouettes	13 octobre 2021
COUPÉ Hélène	6 La Basse Pérouse	23 octobre 2021
MERIENNE Rosalie née BORDAIS	2 La Fichepalais - Riva Bella	18 décembre 2021
MONNIER Martine née SAVARIS	3 Bis Rue Thomas la Touche	8 janvier 2022

Landéannaises, Landéannais,

En ce premier trimestre de l'année, on nous laisse entrevoir un retour à une vie plus normale avec la levée de certaines restrictions sanitaires liées à la covid. Nos associations vont pouvoir retrouver le dynamisme de leurs activités respectives.

Quelques changements ont eu lieu à la mairie en ce début d'année : après près de 25 ans passés au service du secrétariat, Mme Christèle DENOUAL a choisi de quitter la commune de Landéan pour une autre collectivité. Mme Cécile FOUGERAY va lui succéder, nous sommes en période de recrutement pour le poste vacant.

Deux personnes du CDG sont présentes pour palier à l'arrivée : Kevin POMMERET et Camille MORIN. Ces mouvements ont perturbé quelque peu les horaires d'ouverture de la mairie, je m'en excuse pleinement.

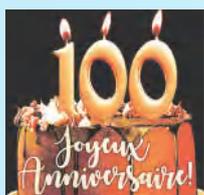
A noter aussi, la démission, pour des raisons professionnelles, de Mme Florence VERDON, Mme Chrystelle LECOINTRE a intégré le conseil municipal. Malgré ces bouleversements, les projets se concrétisent : la Maison d'Assistants Maternelles est sortie de terre, et les travaux de rénovation de la salle Jules FERRY doivent débuter dans quelques jours.

La maison du 11 rue de l'Église a été vendue à un investisseur privé pour la création de 3 logements.

Le bureau des élections présidentielles et législatives est transféré à la salle Mélusine sous prescription de la Préfecture qui nous a demandé un espace respectant la distanciation. Nous devons proposer un lieu adapté avant le 20 février 2022.

Il me reste à vous souhaiter un bon début de printemps et un bel été.

Franck ESNAULT



Centenaire à Landéan Angèle LEVERRIER

Merci d'avoir répondu à notre invitation.

Le conseil municipal et moi-même, sommes heureux de vous accueillir ici même pour fêter votre anniversaire.

Eh oui, 100 ans, c'est quand même un évènement.

Vous êtes donc née le 3 novembre 1921 au village de la Méhalinais, vous êtes la 4^{ème} d'une famille de 5 filles. Vous êtes scolarisée à l'école de Landéan jusqu'à l'âge de 12 ans, puis vous donnez un coup de main à la ferme familiale puis employée à l'exploitation voisine Les Etangs.

Vous faites la rencontre de Louis et vous vous mariez en 1946 pour vous installer à la Bourdière et revenir à la Méhalinais.

De votre union, 3 enfants vont voir le jour : Louis, Gérard et Monique. Quelques années après le décès de votre mari, en 1992, vous décidez de venir habiter Rue du Hallay, où vous meublez le temps au jardinage, ainsi que par des parties de scrabble ou de cartes. Vous vous intéressez toujours à l'actualité et même à la politique.

Au nom de la municipalité, je vous souhaite un très bon anniversaire et encore de belles années.

Franck ESNAULT





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (mardi 28 septembre 2021)

Etaient présents : ESNAULT Franck, GARDAN Christine, MARIE Patrice, ROSSIGNOL Géraldine, HARDY Yvon, GOSSELIN Hélène, LOUVIOT Marie-Thérèse, VERDON Florence, BRUNET Monique, JEULAND Stéphane, SIMON Adrien, BOSSERAY Dominique.

Etaient absents : PAUTONNIER Stéphane, GRANGÉ Aurélien (procuration remise à GARDAN Christine), RABALLAND Nathalie (procuration remise à BOSSERAY Dominique).

Approbation du rapport de la CLETC pour le transfert de 9 bibliothèques à Fougères Agglo

Le rôle de la commission est de se prononcer sur la méthode et le coût des transferts des communes vers l'EPCI ou inversement et d'approuver le rapport pour le transfert des bibliothèques des communes de Louvigné-du-Désert, Saint-Georges-de-Reintembault, Rives-du-Couesnon, La-Bazouge-du-Désert, Poilley et Saint-Ouen-des-Alleux.

Convention Territoriale Globale : autorisation de signature

Suite à la réunion du 19 mai à Fougères Agglomération avec la CAF et les communes du territoire, il convient de prendre une délibération portant les éléments suivants :

1/ Accord de principe à signer la convention territoriale globale (CTG) avec la Caf,

les communes membres de Fougères Agglomération et Fougères Agglomération, avant le 31/12/2021

- La CTG constitue le nouveau cadre contractuel entre la Caf et les collectivités sur 2021/2025, qui prend le relais du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).
- La CTG garantit la poursuite des financements des CEJ qui seront désormais versés aux gestionnaires d'équipements (multi accueil, accueils de Loisirs, Relais Assistants Maternels...).
- La CTG peut couvrir de nouvelles communes (non signataires jusqu'alors du CEJ) et s'élargit à d'autres thématiques que l'enfance et la jeunesse.
- Elle définit les enjeux et les orientations communs à la Caf et au territoire sur les champs de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la vie sociale, l'accès aux droits, la parentalité... et constitue le projet de services aux familles pour le territoire

Dégrèvement exceptionnel taxe foncière sur les propriétés bâties – établissements ayant fait l'objet d'une fermeture administrative en raison de la crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19

- Par dérogation au I de l'article 1639 A bis du code général des impôts, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, par délibération facultative, prise au plus tard le 1er octobre 2021, instituer un dégrèvement de la cotisation de taxe foncière sur les propriétés bâties due au titre de 2021 afférente aux locaux utilisés par les établissements ayant fait l'objet d'une fermeture administrative continue entre le 15 mars 2020 et le 8 juillet 2021 en raison de la crise sanitaire due à l'épidémie de covid-19 et dont les propriétaires ont accordé une remise totale de loyers au titre de 2020. La délibération porte sur la part revenant à chaque commune ou établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le dégrèvement ne s'applique pas aux taxes suivantes ni aux prélèvements opérés par l'Etat sur ces taxes en application de l'article 1641 du même code :

- 1° La taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations prévue à l'article 1530 bis dudit code ;
- 2° La taxe additionnelle spéciale annuelle au profit de la région d'Île-de-France prévue à l'article 1599 quater D du même code ;
- 3° La taxe d'enlèvement des ordures ménagères prévue à l'article 1520 du même code ;
- 4° Les taxes spéciales d'équipement additionnelles à la taxe foncière sur les propriétés bâties prévues aux articles 1607 bis, 1607 ter et 1609 B à 1609 G du même code ; -
- 5° Les contributions fiscalisées additionnelles à la taxe foncière sur les propriétés bâties levées conformément à l'article 1609 quater du même code.



Le bénéfice du dégrèvement est subordonné au respect du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

II. Les dégrèvements accordés en application du présent article sont à la charge de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale. Ils s'imputent sur les attributions mentionnées aux articles L. 2332-2, L. 3662-2 et L. 5219-8-1 du code général des collectivités territoriales.

III. Le bénéfice du dégrèvement est subordonné à la condition que le propriétaire souscrive, avant le 1^{er} novembre 2021, une déclaration au service des impôts assortie de la justification de la remise des loyers et de l'utilisation des locaux afférents par un établissement mentionné au premier paragraphe.

Taxe locale sur la publicité extérieure (TPLE) abattement facultatif au titre 2021

A l'instar de la disposition exceptionnelle introduite par l'article 16 de l'ordonnance n° 2020-460 du 23 mars 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19 pour 2020, l'article 22 de la loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 donne la faculté aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de pouvoir exceptionnellement adopter un abattement compris entre 10 % et 100 % applicable au montant de la taxe due par chaque redevable au titre de 2021.

Délibération relative à la taxe d'aménagement

Les collectivités (communes et départements) peuvent prendre des délibérations pour instaurer la taxe d'aménagement ou y renoncer, fixer les taux applicables et décider d'exonérations facultatives.

Le Maire rappelle que le taux appliqué par la Commune de Landéan s'élève à 2,5 % (délibération en date 21 août 2018). Il informe que le taux peut être modifié entre 1% et 5 % pour une application au 1^{er} janvier 2022.

Taxe foncière sur les propriétés bâties

Nouveau régime d'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant deux années qui suivent celle de leur achèvement. Les communes peuvent par délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts directs et pour la part qui leur revient, réduire l'exonération à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la base imposable.

Immeubles à usage d'habitation : Il s'agit :

- des constructions nouvelles à usage d'habitation ou de leurs dépendances,
- des additions de construction à usage d'habitation ou de dépendance,
- des reconstructions destinées à un usage d'habitation,
- des conversions de bâtiments ruraux en logements.

Pour ces immeubles à usage d'habitation, l'exonération temporaire de deux ans est maintenue en totalité, sauf délibération contraire des communes.

Accord de subvention au titre de la répartition 2021 du produit des amendes de police 2020

Projets 2021 (dépenses)	Coût H.T.	Coût T.T.C.	Subvention accordée
Fourniture de 2 radars pédagogiques solaires - Avenue de la Forêt et Avenue Victor Hugo	3650,00 €	4380,00 €	2033,00 €
Aménagement stationnement PMR - Rue de l'église	1385,00 €	1662,00 €	517,00 €
Aménagement croisement (création d'un giratoire franchissable) - Rue Thomas la Touche	1843,00 €	2211,60 €	Néant
Création d'un chemin piétonnier en continuité de l'existant - Rue du Maine	2935,00 €	3522,00 €	1086,00 €
Total général	9813,00 €	11775,60 €	3636,00 €

Vente de la maison, située 11 rue de l'église

Une délibération (n° 27) a été prise le 14 avril 2021 pour la cession de la maison du 11 rue de l'église, appartenant à la Commune de Landéan et que l'acquéreur s'est rétracté. Une nouvelle proposition pour l'acquisition de :

- la maison, sise sur la parcelle n° 758 de 365 m² - et de la parcelle n° 755 section AB, de 168 m² à 51000 €, par la Société Civile Immobilière MS IMMOBILIER, de Saint Sauveur des Landes.



Transfert de l'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables au SDE35 »

- approuve le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE35 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, l'exploitation des infrastructures de charge,
- accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice,
- met à disposition du SDE35, à titre gratuit, les terrains nus ou aménagés nécessaires.

Délibération pour dénomination et numérotation de voies pour la fibre optique

La Société AXIONE à GUICHEN, souhaitait que le Conseil Municipal délibère pour la création de deux noms de voies pour le déploiement de la fibre optique. Or, il s'avère que cette société vient de préciser que les 2 voies ne sont pas concernées par le déploiement en phase 2 et qu'elle reviendrait vers la Commune ultérieurement si une délibération s'avèrerait nécessaire pour la création de nouvelles voies.

RIPAME de 7 lieux : dépenses d'investissement

Le devis, en 2020, pour cet achat s'élevait à 709,40 € T.T.C. La CAF va participer à hauteur de 50 % au lieu de 70 % pour l'acquisition de matériel d'animation pour l'atelier d'éveil.

Projet d'achat terrains Consorts BOURDON

- accepte que la Commune acquiert auprès des Consorts BOURDON 2 portions de la parcelle n° 126 et une portion de la parcelle n° 427, situées en section AB, au prix de 15 €/m²,
- les frais d'acte notarié : Maître BLANCHET de Fougères, Géomat à Fougères : géomètre-expert, de terrassement, de remise en place de la clôture des Consorts BOURDON, la fourniture et la pose d'un portail, mandatées sur le budget seront pris en charge par la Commune.

Travaux cimetière

Le Maire fait part que le Syndicat de Voirie du Canton de Fougères Nord ne pourra pas réaliser, cette année, le débusage du ruisseau au niveau de la Place de Longue Noé.

Il propose qu'un mur soit construit dans le cimetière, en limite de propriété, sur les parcelles n° 602 et 700, en section AB, à la place de ces travaux et de prendre la décision modificative suivante :

Section	Dépenses ou recettes	Chapitre	Article	Désignation	Décision modificative
Investissement	Dépenses	040	2116	Cimetière	+ 15000 €
Investissement	Recettes	021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 15000 €
Fonctionnement	Recettes	042	722	Immobilisations corporelles	+15000 €
Fonctionnement	Dépenses	023	023	Virement à la section d'investissement	+15000 €

Projet de bornage échange Landéagri/Commune

- la Commune acquiert à titre gratuit une portion de la parcelle n° 651, en section F, à la société LANDEAGRI, située 1 rue Le Tanneur des Villettes à Landéan, pour le passage des réseaux du futur lotissement et la création d'une allée piétonne, qu'elle cède une portion de la parcelle communale n° 779, en section AB, à cette même entreprise à titre gratuit - les frais d'acte notarié, de géomètre-expert, de déplacement de clôture, du compteur eau et coffret électrique soient mandatés sur le budget annexe du lotissement de la Croix (ex rue Le Tanneur des Villettes).

Concours photos – attribution de bons cadeaux

La commission communication de Landéan a organisé un concours photo amateur sur le thème « les croix et les calvaires de Landéan » du 02 avril au 31 août 2021, ouvert à tous les habitants de la Commune. Ce challenge a eu pour but de découvrir ou de redécouvrir le patrimoine en apportant un nouveau regard. Un classement a été établi par un jury et le Maire autorise l'achat des bons cadeaux distribués aux participants.



Concours photos

Catégorie adulte				
Ordre	Nom	Prénom	Adresse	Prix
1 ^{er} prix	Orière	Jean	22 rue du Patis	Bon cadeau de 50€ à valoir au SPA au Naturel (Landéan)
2 ^{ème} prix	Rossignol	Marie-Pierre	4 rue du Prieuré	Bon cadeau de 20€ à valoir chez l'EARL ô Jardin des Cousin (Landéan) et un autre bon cadeau de 20€ à valoir à la mini-ferme du Croq/Vert (Landéan)
3 ^{ème} prix	Marie	Carmen	2 Impasse des Noyers	Bon cadeau de 30€ à valoir au GAEC du Lait des Champs à la Bazouge-du- Désert
Catégorie adolescent				
Ordre	Nom	Prénom	Adresse	Prix
1 ^{er} prix	Gardan	Méline	2 L'Ermitage	3 entrées à l'accrobrancherie. 17€/par entrée
2 ^{ème} prix	Marie	Justine	2 Impasse des Noyers	2 entrées à l'accrobrancherie. 17€/par entrée
3 ^{ème} prix	Marie	Pauline	2 Impasse des Noyers	1 entrée à l'accrobrancherie. 17 €/par entrée

Les autres personnes ayant participé au concours

Nom	Prénom	Adresse	Bon d'achat à valoir chez les commerçants de Landéan
Ferreira	Denise	27 rue du Patis	5 €
Philippot	Isabelle	10 rue de la Pichardais	5 €
Orière	Huguette	22 rue du Patis	5 €
Vannier	Marie-Josèphe	3 La Hunaudière	5 €
Baron	Maurice	15 rue Julien Bossard	5 €
Piron	Sandra	12 La Haute Cervelière	5 €
Lebourg	Christine	5 La Godardière	5 €
Lebourg	Jean-Pierre	5 La Godardière	5 €
Roizil	Jean-Claude	2 Mirette	5 €
Gardan	Thonin	2 L'Hermitage	5 €
Roizil	André	3 Montdésir	5 €
Boisset	Aurélie	29 rue du Patis	5 €
Durand	Gwénaelle	12 rue Julien Bossard	5 €
Roizil	Thomas	5 Mirette	5 €

Questions diverses

- * La réservation des locations de salles devra être assurée par le service administratif de la mairie.
- * Le Maire informe que Fougères Agglomération prévoit d'accorder, pour l'année 2021, un Fonds de Développement des Communes d'un montant de 17288 €.

Dépenses prévisionnelles H.T. (montant des travaux + études)	Montant
Construction d'une M.A.M. (Maisons d'Assistantes Maternelles)	426277,00 €
Total des dépenses prévisionnelles H.T.	426277,00 €
Recettes	Montant
Fonds de concours Fougères Agglomération	17288,00 €
D.E.T.R. (dotation d'équipement des territoires ruraux)	148312,56 €
D.S.I.L. (dotation de soutien à l'investissement local)	76834,28 €
Autofinancement communal	183842,16 €
Total des recettes	426277,00 €



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (mercredi 22 décembre 2021)

Etaient présents : ESNAULT Franck, GARDAN Christine, MARIE Patrice, ROSSIGNOL Géraldine, HARDY Yvon, GOSELIN Hélène, LOUVIOT Marie-Thérèse, VERDON Florence, BRUNET Monique, JEULAND Stéphane, PAUTONNIER Stéphane, SIMON Adrien, BOSSERAY Dominique, RABALLAND Nathalie.

Absent excusé : GRANGE Aurélien a donné procuration à GARDAN Christine

Mise en place du dispositif de saisine par voie électronique à compter du 1/01/2022 pour délivrer les autorisations de droit des sols

Dans le cadre de directives nationales, la saisine par voie électronique (SVE) sera mise en place dans toutes les communes à compter du 1er janvier 2022 afin de dématérialiser l'ensemble du traitement des autorisations d'urbanisme. Dans ce cadre, la structure porteuse désignée par l'État pour l'ensemble des communes et des EPCI du Pays de Fougères est le centre instructeur du syndicat mixte du SCOT du Pays de Fougères (44 communes).

Tarifs des photocopies à compter du 01/01/2022 :

Format	Photocopie Noir et Blanc	Photocopie Couleur
A4	20 centimes	40 centimes
A3	40 centimes	80 centimes

Délibération pour une demande de subvention de l'association « 3P évènements »

Une demande de subvention a été formulée pour le challenge Joseph Chalopin, qui aura lieu le 20 Février 2022 à Landéan, d'un montant de 500 euros.

Le coût de cette course est de 1 130 euros, il reste sur le compte bancaire de l'association un montant de 380 euros. Le montant des repas des bénévoles, au nombre de 42, s'élève à 2 340 euros, les recettes sont chiffrées à 600 euros.

Délibération instauration du compte épargne temps

Il est institué dans la collectivité de Landéan un compte épargne temps à compter du 1^{er} janvier 2021. Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits aux congés. Il est ouvert à la demande expresse de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

L'alimentation du CET doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant la fin de chaque année civile (ou au plus tard le 31 janvier de l'année suivante).

Les jours concernés sont :

- congés annuels sans que le nombre de jours pris au titre de l'année soit inférieur à 20,
- jours RTT,
- repos compensateurs.

L'utilisation du CET : L'agent peut utiliser tout ou partie de son CET dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités de service. Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés lorsque le compte arrive à échéance, à la cessation définitive de fonctions ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, adoption, paternité ou solidarité familiale.

Il convient d'instaurer les règles de fonctionnement suivantes :

La Commune de Landéan n'autorise pas l'indemnisation ou la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (RAFP) des droits épargnés. Dans ce cas, les jours accumulés sur le CET peuvent être utilisés uniquement sous forme de congés.

Il précise que les bénéficiaires de ce compte épargne temps sont les agents titulaires ou contractuels de la collectivité à temps complet ou à temps non complet.

Le transfert du CET (détachement/mutation des agents) : La collectivité d'accueil et d'origine décideront conjointement par convention les modalités de transfert du CET.



Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022 : location salle Mélusine et salle des Lutins – Place de Longue Noé

Le Maire propose au Conseil Municipal de définir, à compter du 1/01/2022, les tarifs de location et les conditions d'utilisation concernant la salle Mélusine et la salle des Lutins. Ces tarifs peuvent évoluer.

SALLE MÉLUSINE Capacité 250 places	LANDEAN		EXTÉRIEUR	
	Particuliers	Associations	Particuliers	Associations
Location 1 repas (midi ou soir)	140€	140€ *	200€	
Location 2 repas (journée)	180€	180€ *	250€	
Location avec retour	50€	50€ *	80€	
Location (activité culturelle, patrimoine...)	GRATUIT		150€	
Chauffage (octobre à mars)	60€		80€	
Cuisine	40€		80€	
Bal		150€		250€
Vin d'honneur : commémoration, sépulture	GRATUIT		50€	
Sonorisation/ Vidéoprojecteur + écran	50€		50€	
Caution	500€		500€	

La salle Mélusine est gratuite pour les Classes, le 2^{ème} samedi de septembre de chaque année.

* La gratuité : une fois par an pour toutes les associations de Landéan.

SALLE DES LUTINS Capacité 48 places	LANDEAN		EXTÉRIEUR	
	Particuliers	Associations	Particuliers	Associations
Location avec cuisine	40€	40€ *	100€	
Chauffage (octobre à mars)	20€		30€	
Location avec retour	GRATUIT		50€	
Location sans cuisine pour réunion	GRATUIT		50€	
Vin d'honneur : commémoration, sépulture	GRATUIT		50€	
Caution	200€		200€	

Vaisselle, tables et chaises sont incluses dans les tarifs de location

A charge du locataire :

- Rangement du mobilier propre,
- Balayage de la salle (parquet) et lavage de tous les sols carrelés,
- Nettoyage du bar, de la cuisine (à l'exception du four mixte),
- Nettoyage des toilettes,
- Ramassage des gobelets, bouteilles, mégots et autres déchets à l'extérieur de la salle.

Respecter le sommeil des riverains pendant et à la fin de la manifestation en fermant les portes des salles à partir de 22h. Toute utilisation des salles se termine au plus tard à 2h du matin avec aucune possibilité de dormir sur place.

L'organisateur a bien pris connaissance de l'interdiction de fumer et s'engage à la faire respecter.



Délibération création d'un emploi permanent B ou C (articles 3-2 et 3-3 2°) pour exercer la fonction de Secrétaire de Mairie

Le Maire propose la création d'un emploi permanent de Secrétaire de Mairie à temps complet (35^{ème}/35^{ème}) pour exercer les fonctions de Secrétaire de Mairie à compter du 1^{er} janvier 2022.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, au grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe, Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, Rédacteur. Par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe, d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur administratif.

A NOTER :

- Le recrutement sur l'article 3-2 ne peut se faire que pour une durée d'un an. Sa durée peut être renouvelée dans la limite totale de 2 ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pas abouti au terme de la 1^{ère} année.
- Le recrutement sur l'article 3-3 2° ne peut se faire que pour une durée de 3 ans maximum, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà si les contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être qu'après une nouvelle procédure de recrutement pour une durée indéterminée. Ce motif de contrat ne peut être utilisé que s'il n'y a pas de fonctionnaire répondant aux critères fixés par la collectivité et si le recrutement s'effectue sur un emploi dont les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement (Rédacteur Principal de 1^{ère} classe, Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, Rédacteur), (Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe), (Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe). La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.



Agent administratif

Nous accueillons depuis le début du mois de février, au service du secrétariat, Camille MORIN, qui était déjà présente au sein de la mairie l'été dernier. Envoyée par le Centre de Gestion en attente du recrutement du poste vacant, elle assure l'accueil du secrétariat, et vient en renfort au service urbanisme et état civil.

Agent technique :

Depuis l'année passée et pour remplacer Jérémie SAVARIS, Bastien GARDRAT est employé comme agent technique communal au service de la déchetterie, des espaces verts et autres travaux.



TRAVAUX

Chantiers de peinture réalisés par l'entreprise SARL PASQUET de Laignelet avec lavage et peinture sur les murs, le plafond et toutes les menuiseries des cages d'escalier :

- Au 6 rue Victor Hugo (au dessus de la mairie) pour un montant de 2125€
- Au 6 rue du Hallay pour un montant de 4653€



Avancée de la démolition de l'intérieur de la salle Jules Ferry en vue de travaux de rénovation.



Chantiers de démolition de 2 murs au niveau de la mairie et ceci pour la sécurité des citoyens ; ces murs étaient sur le point de s'écrouler.

Celui à l'entrée de la mairie sera refait dans la continuité de l'existant et l'autre dans l'enceinte de la mairie ne sera pas reconstruit. Les devis sont en cours.



Premiers coups de pelle pour la Maison d'Assistants Maternelles (MAM)

Le projet d'une Maison d'Assistants Maternelles, porté par la mairie, va se concrétiser à Landéan.

Les engins de terrassement ont commencé début février 2022. La construction de la maison sera livrée pour début 2023. C'est une maison de 160 m² de plain-pied qui pourra accueillir jusqu'à 16 enfants et quatre assistantes maternelles.



Le montant de ce projet s'élève à 440000€.

Les subventions couvrent 240000€, et d'autres financements pourraient intervenir. Le reste à charge pour la commune devrait se limiter à 150000€, compte tenu du loyer qui sera perçu pour la mise à disposition de la MAM aux assistantes maternelles.

« A petits pas » : nom de l'association présidée par Mme BLOT

Le projet initial est une idée d'une assistante maternelle de la commune, Bernadette BLOT qui voulait que la construction de la MAM soit un bien de la commune. Par contre, son fonctionnement sera privé et géré par l'association créée par les quatre assistantes maternelles qui travailleront dans les locaux.

Construction
d'une MAM
Rue des Tanneurs
des Villettes
35133 LANDEAN
Propriété de la Mairie



Vue façade Sud-Ouest



Vue façade Sud-Est



Vue façade Nord-Est

Terrassement
et fondation
de la MAM



La saison 2022 démarre à L'Accrobrancherie !



Le parc rouvre le 9 avril pour une nouvelle saison, avec ses nouveautés ! Nous avons travaillé dur cet hiver pour vous proposer de nouveaux parcours et améliorer le parc. Vous pourrez désormais vous dépasser sur un deuxième parcours vert et un parcours noir ! Et pour les plus petits, un espace tyrolienne a vu le jour !

Nous avons également travaillé à l'amélioration de l'accueil. Vous pourrez maintenant réserver votre créneau en ligne. L'accueil sera plus fluide et réduira l'attente à votre arrivée. Nous avons aussi construit une nouvelle terrasse d'accueil pour plus de confort. Un snack sera à votre disposition cet été.

Et parce que vous avez apprécié nos Pass annuels, ils seront de nouveau là cette année !

Pour retrouver nos nouveaux horaires, rendez-vous sur notre site www.lacrobrancherie.fr

A très vite sur nos parcours !

Florian, William et Marine

C'CRÉATIONS

Nos activités de cartonnage et de tricot se poursuivent avec une dizaine de participantes pour chaque activité, 1 mercredi soir toutes les 3 semaines environ.

Le cartonnage est scindé en 2 groupes (confirmées et débutantes) afin de permettre à chacune d'aller à son rythme. Nous avons confectionné un photophore « lanterne », un porte-revues, une boîte à mouchoir avec de l'embossage et sommes en train de finir une boîte vide-poche et un porte-serviette carré. Nous utilisons pour la plupart de nos réalisations des calendriers en carton que nous avons en stock. Pendant les travaux de la salle Jules Ferry, les cours auront lieu salle des Lutins (salle mise à notre disposition par la municipalité) ; de 20 h à 22 h environ.

Prochaines dates à retenir :

16 mars, 6 avril, 4 mai, 25 mai et 15 juin 2022.

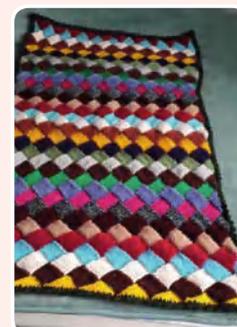
Le tricot, quant à lui se poursuit avec l'aide de Huguette et Hélène qui aident et conseillent dans la réalisation des ouvrages de nos participantes. Les cours seront assurés dans la petite salle Jules Ferry non impactée par les travaux de rénovation.

Prochaines dates à retenir :

23 mars, 27 avril, 18 mai et 8 juin 2022

Notre assemblée générale aura lieu le 29 juin 2022 salle Jules Ferry suivi, si le contexte le permet, d'un repas convivial partagé.

Nous souhaitons à toutes nos adhérentes une belle fin d'année pleine de créativité, de partage des connaissances & de bonne humeur.



Club de Loisirs de Landéan



Suite à L'AG du 2 décembre 2021, il a été procédé à la modification du Bureau. Jean-Pierre LEBOURG ne se représentant pas, c'est Max BURON qui l'a remplacé. Noël PRIME démissionnaire a été remplacé par Soizick PERRUEZ.

Les conditions sanitaires ne nous ont pas permis d'assurer toutes les activités envisagées, espérons que 2022 sera plus propice.

Le repas initialement prévu le 7 avril est reporté au jeudi 21 avril. Les inscriptions vous seront proposées courant mars 2022.

La salle Mélusine ayant été réquisitionnée par la mairie pour les deux tours des élections présidentielles et législatives par conséquent les bals du 9 avril et du 12 juin sont annulés.

Enfin les travaux attendus de la salle Jules FERRY vont commencer début mars. Pendant toute la période des travaux, les activités des deux premiers jeudis seront assurées à la salle des Lutins. Par contre, les joueurs de palets s'adonneront à leur sport les mardis après-midi dans la salle basse du patronage en cohabitation avec le théâtre « les potes en scène ». Merci à tous les bénévoles qui ont procédé au déménagement de la salle Jules FERRY.

Malgré la covid, une cinquantaine d'adhérents ont pu assister au spectacle des BODINS. Ce fut un bel après-midi de rigolade.



S.C.L. – Section Gymnastique et yoga du rire

L'association vous adresse ses meilleurs vœux pour 2022, que cette année vous apporte joie, bonheur et santé à tous.

L'assemblée générale de la section aura lieu le 20 mai 2022 à 19h.



Le Sporting Club de Landéan présente ses vœux aux Landéannais.

L'année sportive 2021/2022 a pu se dérouler malgré l'épidémie de la covid et continue.

L'assemblée générale se déroulera le mardi 21 juin à 20 h à la salle Mélusine dans le respect des gestes barrières.

Le SCL souhaite un printemps associatif à tous les Landéannais.

Pour tout renseignement contacter : Alain JOURDAN au 02.99.97.21.03



Vie Associative

FOOT

Nous venons de repartir dans

la 2^{ème} phase des différents championnats seniors et jeunes.

Malgré la COVID, la 1^{ère} phase s'est bien déroulée, les joueurs et dirigeants ont respecté les mesures sanitaires mises en place et demandées par la Fédération Française de Football.

Nos effectifs sont restés stables par rapport à la saison dernière.

Nous préparons activement le 30^{ème} anniversaire du club, le 30 avril prochain.

Cela fait 2 ans que nous attendons tous de nous retrouver.

La journée des U7/U9 aura lieu cette année à Romagné, le 18 juin.

Le loto est prévu le 17 septembre à la salle de St James.

Vous avez un peu de temps, vous aimez le football, n'hésitez pas à nous rejoindre pour la saison prochaine.



Les enfants de l'école de foot ont reçu des chocolats lors du dernier entraînement avant les vacances de Noël.

Le Bureau

L'école Notre-Dame de LANDEAN a fêté mardi gras.

Les enfants sont venus déguisés toute la journée. Nous avons d'abord travaillé puis nous avons fêté le Carnaval en défilant dans la cour en musique : un vrai bonheur de voir les classes réunies sur une même cour (même si les distances étaient gardées) avec le joli sourire de chacun des élèves. Thérèse avait préparé de délicieuses crêpes que nous avons dégustées pour terminer cette journée.

Je remercie tous les parents d'avoir joué le jeu auprès de vos enfants pour que chacun d'entre eux dispose d'un déguisement.

Du 2 au 6 mai, nous aurons le plaisir d'accueillir le cirque à l'école. Une représentation faite par les enfants et les professionnels sera organisée le vendredi 6 mai à 20h sous le chapiteau.

Les inscriptions sont toujours possibles pour la rentrée de septembre 2022.

Je suis joignable par téléphone 02.99.97.30.94

ou bien par mail eco35.notre-dame.landean@enseignement-catholique.bzh.

Je propose des accueils individualisés afin de prendre le temps avec chaque famille pour répondre aux questions et visiter l'école.

GARNIER Pauline Chef d'établissement

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DE JUMELAGE DE LANDÉAN



L'assemblée générale du comité de Jumelage s'est tenue le 4 février 2022.

Date à retenir :

14 mars 2022 : cinéma du réseau avec le film Irlandais « BELFAST »,

20 mars 2022 : Saint-Patrick à Landéan avec marché Irlandais et scène musicale ouverte aux amateurs de musique bretonne en complément des groupes qui ont accepté d'animer cette journée.

Après avoir accueilli et remercié M. le maire et les participants, le président a ouvert l'assemblée générale. Faisant un rapide historique, il a rappelé l'arrêt brusque des activités du comité le 13 mars 2020 juste avant notre fête de la Saint-Patrick avec repas Irlandais et Fest-Deiz prévue le 15 mars 2020. Notre A.G. est donc la reprise après 2 ans d'arrêt.

M. Christophe COMMUNIER, directeur de l'école Notre-Dame de Louvigné du désert, a pris la parole pour indiquer la raison de sa présence. Il a pour projet de créer une relation de jumelage avec une école irlandaise et susciter des actions communes avec le comité de jumelage de Landéan. Cette démarche permettra, par la suite, à l'école de bénéficier du label « école européenne ».

Ces projets sont en lien direct avec la présence, au cours de cette année scolaire, de Loane, jeune franco-irlandaise dont les grands-parents sont membres de notre comité. Elle effectue son service civique au sein de l'école de Louvigné-du désert. Aussi à l'occasion du renouvellement des membres du conseil d'administration, Christophe COMMUNIER a intégré le CA.

Pour 2022, les membres du C.A. n'ont pas opéré de changement au sein du bureau. Ils ont présenté les projets à venir : préparer la Saint-Patrick, renouer les échanges avec nos amis irlandais, continuer les activités avec le réseau des jumelages de Fougères.

LES POTES EN SCENE

Notre assemblée générale a eu lieu le vendredi 8 février 2022, un nouveau bureau a été constitué suite à la démission de Danielle DELAUNAY et de Marie Thérèse LOUVIOT.

Président : Mickael ROIZIL
Vice-président : Philippe EON
Secrétaire : Monique BRUNET
Vice-secrétaire : Joël GROUZEL
Trésorier : Anne PAUTONNIER
Vice-trésorier : Geneviève FAUVEAU

Tous les membres de l'association remercient Daniëlle et Marie Thérèse pour leur implication dans l'association et lors des représentations théâtrales.

Nous allons bientôt choisir la pièce que l'on jouera en fin d'année.

D'ores et déjà, je vous invite à prendre note des dates :

SAMEDI 19 ET 26 NOVEMBRE

DIMANCHE 20 ET 27 NOVEMBRE 2022

VENDREDI 2 ET SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2022

Nos jeunes potes en scènes attendent avec impatience la reprise des répétitions. Tout les mois, nous nous réunissons (jeunes et adultes), pour des ateliers d'improvisation dans la bonne humeur et la joie de se retrouver.



L'ACTUALITÉ DE L'ACCUEIL DE LOISIRS Les 3 zaires de Laignelet-Landéan-Le Loroux

L'année 2022 a commencé par un voyage avec le roi Arthur et dans le monde médiéval. Durant les mercredis de janvier et février, les enfants ont pu découvrir le monde médiéval à travers des activités manuelles, des jeux sportifs. Nous avons créé des déguisements de chevaliers et un chamboulout. Pour clôturer ce thème, nous avons fait une sortie au château de Fougères.

Nous avons entamé les vacances sur le thème du Maroc. Les p'tits scoubis sont partis découvrir ce pays avec la fabrication de petits villages marocains, des jeux sportifs et plein d'autres activités.

Pendant ces 15 jours, les scoubidoues ont fabriqué un escape game sur le même thème à destination des p'tits scoubis. Le dernier vendredi, les petits et grands ont fait l'escape game. Tout le monde était ravi !

Pour les mercredis de mars et avril, le thème est « les activités scientifiques ». Einstein a décidé de venir s'installer quelques jours à l'accueil de loisirs. Il est en train de découvrir une nouvelle formule scientifique qui pourrait révolutionner le monde. Seulement il a besoin d'aide pour la terminer. Il veut que tu sois son apprenti scientifique pendant quelque temps et il espère fortement que tu pourras l'aider à découvrir la fin de la formule. Alors si tu as envie de découvrir des choses hallucinantes, de faire des expériences inédites et faire réfléchir ton cerveau, Einstein t'attend dans le laboratoire de l'accueil de loisirs. Viens l'aider ! Il sera ravi de ta présence et t'apprendra plein de choses. Nous t'attendons avec impatience pour découvrir cela.

Nous faisons diverses expériences toutes plus amusantes les unes que les autres !

Les vacances d'avril approchent déjà ! Le thème sera « Tout le monde dehors ». Une sortie à la ferme est déjà prévue. N'hésitez pas à nous rejoindre !



Si vous souhaitez avoir plus de renseignements
ou pour toute inscription,
merci de contacter Maëlle ALLAIN au 06 98 60 98 91
ou par mail à al.laignelet@famillesrurales.org

Les 3P Évènements

Les 3P Évènements et le Vélo Club Sportif Louvignéen, avec le soutien de la municipalité, ont organisé deux courses cycliste le 20 février 2022.

Près de 90 coureurs ont pris le départ aux deux épreuves, les spectateurs étaient présents malgré une météo venteuse.

Merci à nos bénévoles pour le bon déroulement de cette journée et à Jean Yves AUBREE de Landéagri pour la voiture balai.



Prochaines manifestations :

- **Courant juin 2022**
 - ➔ un concours de palets
- **Dimanche 9 octobre**
 - ➔ le vide grenier



Médiathèque

Nous comptons une nouvelle bénévole dans notre équipe depuis janvier 2022 : Soizick PERRUEZ. Bienvenue et merci à toi !

Lecteurs, dorénavant, avec votre carte de prêt, vous pouvez emprunter des documents dans toutes les médiathèques du réseau de Fougères Agglomération : Landéan, Fougères, Parigné, Lécousse etc. Vous devez rendre les documents dans la médiathèque dans laquelle vous les avez empruntés.

Le mercredi 30 mars 2022 à 14h30 aura lieu un Escape Game, c'est-à-dire un jeu d'évasion, qui consiste à répondre à des énigmes, faire des recherches et résoudre des défis afin de sortir de la médiathèque.

Sur inscription à partir de 12 ans.

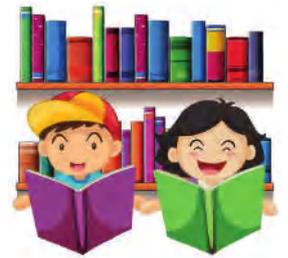
Activité assurée par des animateurs multimédia du Département.

Documents proposés à la médiathèque :

Livres : Romans, Documentaires, Biographies, Bandes-dessinées, Albums, Contes, Livres Petite-Enfance.

Magazines : Pleine vie, Mon jardin et ma maison, Art et Décoration, Santé magazine, Julie (Filles de 10 à 14 ans), Mordelire (Dès 7 ans), Wakou (Magazine Nature de 4 à 8 ans)

Jeux de société



Modalités de prêts : 20 documents pour 1 mois.

Inscription gratuite pour tous. Présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Pass vaccinal obligatoire à partir de 12 ans et 2 mois.

Nous vous accueillons : le mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h le samedi de 10h à 12h.

La médiathèque est également ouverte pendant les petites vacances scolaires.

www.mediatheques.fougères-agglo.bzh

bibliolandean@fougères-agglo.bzh

02.99.97.35.77



La situation pandémique s'étant nettement améliorée, les mesures sanitaires sont assouplies.

Le vide-grenier de Landéan devrait avoir lieu, comme avant, place de la Longue Noé et dans la salle des sports. La date prévue est le :

Dimanche 1^{er} mai de 8h00 à 18h00

Les emplacements seront à réserver uniquement par téléphone au 06 52 65 73 37 du Comité des Fêtes à partir du 1^{er} avril.

COMITÉ DES FÊTES



VIDE-GRENIER

LE 1^{ER} MAI À LANDEAN

8H-18H

RESERVEZ VOTRE EMPLACEMENT AU
0652657337





Running 2022

Quelques courses ont eu lieu fin d'année 2021 avec des participants :

- Les traditionnelles Foulées du Roc de Louvigné du Désert avec une belle participation
 - Le trail de la Saint Elyon qui relie Saint Étienne à Lyon avec un départ de nuit et sous la neige.
- Bravo à tous pour vos performances.

Pour ce début d'année 2022 :

Certains adhérents sont inscrits notamment pour le Marathon de Paris en avril et le Trail de Font-Romeu en juin.



Nous rappelons les entraînements au départ du terrain de foot de Landéan :

- le dimanche matin à 10h,
- le lundi matin à 8h45
- le mardi à 19h15.

Il y a également les Foulées de l'Espoir le 27 mars, l'association prend en charge l'inscription pour les adhérents.

Pour ceux qui ne sont pas inscrits et qui le souhaitent, vous pouvez contacter :

Stéphane LAHOQUE	0626403717	tina35-0581@orange.fr	Président
David BEAUDRON	0698063143	dacobeau@hotmail.fr	Trésorier
Marielle FOUBERT	0678723662	marielle.foubert@orange.fr	Secrétaire

Un défibrillateur à disposition du public et une sensibilisation gratuite aux gestes qui sauvent

Chaque année en France, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention, d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premiers secours et en administrant un choc électrique (défibrillation), le temps que les secours interviennent.

La municipalité de Landéan a donc décidé de s'équiper d'un défibrillateur. L'appareil sera à disposition du public, si besoin, à l'extérieur de la mairie. Afin de se familiariser à son usage, une sensibilisation à son utilisation a été organisée le vendredi 26 novembre 2021. « Accompagné d'un massage cardiaque, le DAE (Défibrillateur Automatisé Externe) contribue à augmenter significativement les chances de survie »

Des responsables d'associations et des agents de la mairie, soit une trentaine de personnes, ont suivi avec attention cette initiation à l'usage du défibrillateur.



Un défibrillateur à disposition du public au niveau de la mairie



De simples gestes (ici, savoir utiliser un défibrillateur et faire un massage cardiaque) peuvent sauver des vies.



URBANISME

Saisine par voie électronique : Autorisation d'Urbanisme : c'est quoi

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, vous pouvez également demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

En règle générale, il est préférable de contacter le service urbanisme de la commune pour vous renseigner sur les autorisations nécessaires en fonction de vos projets.

Dématérialisation

Gestion dématérialisée des demandes d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2022. La commune en partenariat avec le service des Autorisations du Droit des Sols (ADS) du syndicat mixte du SCOT du Pays de Fougères a développé une application numérique SVE (Saisine par Voie Electronique) facilitant le dépôt des demandes d'urbanisme en ligne. L'obligation de recevoir les demandes par voie dématérialisée concerne l'ensemble des collectivités, quelle que soit leur taille.

A partir du 1^{er} janvier 2022, tout usager aura la possibilité de déposer une demande d'autorisation du droit des sols (Permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme a et b, permis de démolir, permis d'aménager, déclaration d'intention d'aliéner) en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais. Cette téléprocédure dont l'accès est « gratuit » permettra aux particuliers comme aux professionnels le dépôt et le suivi en ligne de leur demande.

L'application numérique est disponible sur le site Internet de la commune et à l'adresse suivante :
<https://sve.sirap.fr/#/035142/>
Il est également possible d'aller sur sve.sirap.fr et de choisir la commune dans la liste proposée.

A noter, le dépôt au format papier est toujours accepté.
L'usager a possibilité d'opter pour le format de transmission de son choix.

CCAS : Les repas à emporter

Les risques sanitaires liés à la Covid n'ont pas permis au CCAS d'organiser, en fin d'année dernière, son traditionnel « repas des Aînés ».

Il a été décidé de distribuer à chaque Landéannais et Landéannaises de 70 ans et plus, un repas à emporter, confectionné exclusivement à partir de produits locaux fournis par nos commerçants et artisans de la commune : LEVEQUE Christophe boucher-charcutier, PELE Sébastien restaurant-café des sports et DUFEU Pascal boulangerie-pâtisserie.

Les membres du CCAS ont distribué dans le strict respect des règles sanitaires, 187 repas dont 7 livrés aux aînés ne pouvant se déplacer et tout le monde a apprécié ce moment de solidarité. Aussi, une vingtaine de colis fait par HOUCKE Thierry ont été distribués en maison de retraite.

Je tiens à remercier les membres de la commission du CCAS ainsi que les bénévoles pour leur investissement tout au long de cette journée, ainsi qu'à nos commerçants qui ont répondu présents.

J'espère que le prochain «repas des Aînés» pourra se dérouler dans de meilleures conditions (sanitaires : covid), et les Landéannais et Landéannaises seront aussi nombreux qu'ils ont pu l'être cette année.



Géraldine Rossignol

Plants, boutures, fleurs, graines et autres en rapport avec le jardin et le potager

Après le vif succès de la première édition du troc de plantes, nos deux passionnées de jardinage : Sylvie POULLET et Christine GARDAN réitèrent l'opération, **le samedi 9 avril 2022**, au niveau du parking de la Longue Noë (parking salle des Fêtes) de Landéan.

L'opération débutera à partir de 10h jusqu'à 15h.

La fréquentation de l'an passé a bien confirmé l'intérêt que suscite cette initiative.

Venez nombreux faire des échanges ou non, vous pouvez amener des plantes sans en reprendre ou en choisir d'autres.

C'est une bonne source de biodiversité pour renouveler vos jardins, jardinières et potagers.



Troc de plantes

Samedi 9 Avril 2022



Réouverture de la déchetterie de Louvigné du Désert

Des travaux de réhabilitation ont été réalisés sur la déchetterie de Louvigné du Désert depuis septembre 2021. Ces travaux s'inscrivent dans un programme de réaménagement des déchetteries pour se conformer à la réglementation, accueillir de nouvelles filières et améliorer les conditions de travail de nos agents.

Le fonctionnement de la déchetterie avait été revu et la journée du mercredi fermée au public pour permettre à l'entreprise en charge des travaux de pouvoir bénéficier de trois jours consécutifs sans public pour effectuer les travaux en sécurité en évitant ainsi la coactivité.



Les travaux sont en cours d'achèvement et la déchetterie va désormais pouvoir accueillir les usagers aux horaires habituels à partir du lundi 7 février (voir ci-contre)

	Lundi	Mercredi	Vendredi	Samedi
jusqu'au 28/02	9h30/12h - 14h/17h30	9h30/12h - 14h/17h30	9h30/12h - 14h/17h30	9h30/12h - 14h/17h30
à partir du 01/03	9h/12h - 14h/18h	9h/12h - 14h/18h	9h/12h - 14h/18h	9h/12h - 14h/18h

Déjections canines sur les espaces publics

Il est aussi rappelé aux propriétaires de chiens que les espaces publics situés dans le bourg ne sont pas le réceptacle des déjections de leurs animaux. Merci de respecter ces espaces publics !



Les trottoirs ne sont pas des crotoirs.
Propriétaires de chiens, veuillez respecter l'espace public.
La Mairie



Les crottes : c'est dans le sac



Contactez nous : 02.99.23.57.91 ou fgdon35@fgdon35.fr

La FGDON 35 vous informe d'un phénomène à risque qui devrait débuter dans les prochains jours. Dans la mesure de vos possibilités et par vos moyens de communication habituels, il serait bon d'informer vos administrés du risque actuel lié à la chenille processionnaire du pin

Alerte chenille processionnaire du pin :

Les conditions météorologiques de cette mi-février vont déclencher, dès les prochains jours, les premières descentes massives de chenilles processionnaires du pin.

Tout ramassage ou manipulation des chenilles est à proscrire sans équipement de protection adapté (masques, gants, lunettes) car le risque d'urtication sévère est majeur à ce stade de développement.

Il est actuellement trop tard pour entreprendre des mesures de luttés efficaces sur les chenilles dans leur phase de pleine mobilité. Le principe d'urgence le plus efficace consiste à désherber thermiquement type chalumeau qui permet de neutraliser les chenilles au sol sans contact direct.

Il est important de limiter et baliser les accès aux zones à risques et d'informer les enfants sur les dangers encourus.

Dans la mesure du possible, les chiens et les chats doivent être isolés des zones de circulation et d'enfouissement aux abords des pins. En effet, les atteintes chez les animaux domestiques peuvent être extrêmement graves voire fatales.

Sur le domaine public, il est recommandé d'éviter la promenade des animaux domestiques aux abords des pins sylvestres, des pins noirs d'Autriche, des pins maritimes, des pins laricio, et quelques fois des cèdres.

En fonction de l'évolution des conditions météorologiques, ce phénomène dangereux peut durer jusque fin mars.

L'équipe de la FGDON reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Brûlage des déchets verts

Une circulaire ministérielle découlant du Grenelle de l'environnement en date du 18 novembre 2011 interdit désormais le brûlage des déchets verts.

Le brûlage est source de nuisances pour le voisinage et l'environnement en raison de la propagation de substances polluantes (dioxine par exemple), de fumées, d'odeurs et des risques d'incendie.

Les déchets verts issus de la tonte des pelouses, de la taille des haies et des arbustes, d'élagages, de débroussaillage doivent donc être emmenés à la déchetterie, soit utilisés en paillage ou transformés en compost.



Office National des Forêts

Depuis mi-septembre 2021, je suis le nouveau Technicien Forestier responsable de la forêt domaniale de Fougères.

Je succède à Etienne LAPERCHE qui a pris sa retraite au mois de juin dernier. Après plus de vingt ans d'expérience dans les forêts de l'est de la France, Morbihannais de naissance, je suis très content de m'installer à Laignelet et de me rapprocher de mes origines.

Mon rôle sera, comme pour mes prédécesseurs, de mettre en œuvre une gestion multifonctionnelle de la forêt de Fougères. L'État, dans les forêts publiques, confie à l'ONF les trois grandes missions :

- d'alimenter la filière bois en mobilisant un matériau renouvelable qui pourra stocker du carbone durablement, de façon raisonnée, et tout en renouvelant la forêt
- de protéger le milieu naturel qu'est la forêt, avec des exploitations ou des travaux forestiers ayant le moins d'impact possible sur le milieu ou en faisant de la police de l'environnement
- d'organiser et de coordonner l'accueil du public en forêt, avec l'aide des collectivités locales.

Yann ROUZAUT



La forêt de Fougères est une ancienne et très belle forêt et je mettrai toute mon énergie et ma bonne volonté pour prendre le relais de mes prédécesseurs du mieux possible.



Société d'agriculture Fougères Nord

Dans le dernier bulletin municipal d'octobre 2020, nous vous faisons part de l'annulation du comice agricole.

Le Conseil d'administration en accord avec la commune de Luitré-Dompierre a décidé de le reporter au samedi 27 août 2022.

A ce jour, les conditions sanitaires permettent une organisation de cette fête du monde agricole ainsi que le concours des maisons fleuries.



Diplôme de la Marianne du civisme



Dans la strate des 501 à 1000 inscrits, les 3^{èmes} communes lauréates sont :

- Marianne : Saint-Pern avec 74,09 %
- Diplôme : St Onen la Chapelle avec : 73,88 %
- Diplôme : Landéan avec : 73,11 %

Félicitations à Landéan : 6^{ème} position des 12 communes lauréates du département.

Sur 5 strates, la dernière (plus de 10 000 inscrits), aucune n'a dépassé le seuil requis de 50 % de participation.

Moins le nombre d'inscrits est élevé plus les taux de participation le sont !



Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Pièces à fournir :

Une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et un livret de famille

À savoir :

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.

Cette attestation est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Si le jeune est atteint d'un handicap, et qu'il souhaite être dispensé de la JDC, il peut présenter dès le recensement sa carte d'invalidité.

https://connexion.mon.service-public.fr/auth/0?spid=http://portail.msp.gouv.fr&minlvl=1&mode=0&failure_id=0

Elections Présidentielles et Législatives 2022

L'élection du Président de la République se déroulera :

le dimanche 10 avril 2022 pour le 1^{er} tour

et le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Attention, cette année deux changements modifient les habitudes électorales :

1. le régime des procurations :

un mandataire (la personne qui se déplace au bureau de vote) n'a plus obligation de résider dans la commune du mandant (la personne qui ne peut pas voter). En revanche, le mandataire doit aller voter dans la commune où est inscrit le mandant.

2. la nouvelle carte électorale portant votre Numéro National d'Électeur (NNE) qui devient de facto la référence de votre inscription et donc votre droit à voter.

Notez que la date limite pour s'inscrire sur les listes électorales a été fixée au 4 mars 2022. Enfin, il est possible de connaître à tout moment votre situation électorale grâce à un service en ligne gouvernemental.



Démarchage



Méfiez-vous du démarchage abusif par téléphone de ENEDIS.

Quelques Landéennais ont eu des appels de ENEDIS pour voir si la ventilation était fonctionnelle...

Attention à vous.

Dispositif de Transport

Pour vous déplacer facilement d'une commune à l'autre.



4€ la course

Gratuit pour les moins de 11 ans

A la demande pour les habitants des communes non desservies par le transport collectif, et pour les personnes à mobilité réduite qui sont dans l'incapacité d'utiliser les transports collectifs. Surf dans des conditions d'accès et de sécurité satisfaisantes.

Vous pouvez trouver toutes les informations :

<https://fougeres-agglo.bzh/content/transport-à-la-demande>

■ Prochainement, une expérimentation sur 4 mois, va vous permettre d'utiliser ce dispositif sur tout le territoire Fougères Agglo sans sectorisation.

N'hésitez pas à vous renseigner en Mairie

ATTENTION :

arnaque aux faux RIB dans les boîtes mail !

Un type d'escroquerie d'un nouveau genre visant à falsifier le courriel d'un professionnel pour envoyer un RIB frauduleux accompagné d'une vraie facture sévit actuellement. La vigilance est donc de mise !

Le mode opératoire

Une entreprise ou une personne à qui vous devez de l'argent vous adresse un courriel avec, en pièces jointes, un RIB et une facture, afin d'opérer un virement sur son compte bancaire. Le message est alors intercepté par un pirate qui en reproduit le contenu à l'identique et joint la facture d'origine. Mais seuls changent l'adresse de l'expéditeur et le RIB appartenant à l'escroc. Le courrier initial est donc remplacé par le contenu frauduleux et une fois le virement réalisé sur le compte illicite, le paiement sera donc alors perçu par le pirate et non par le créancier. Une arnaque très bien rôdée et difficile à détecter !

Quelques conseils pour ne pas se faire piéger :

- Afin d'éviter d'être la cible d'une telle attaque, mieux vaut privilégier les échanges de coordonnées bancaires en face à face ou oralement.
- Si ce n'est pas possible, en cas d'envoi par courriel, vérifiez scrupuleusement l'adresse e-mail de votre interlocuteur.
- Il faut demander également au professionnel ou à la personne dont vous êtes débiteur le nom de sa banque et, en cas de doute, son adresse e-mail. Avant d'effectuer le virement, il faut le prévenir et lui demander confirmation du versement de la somme sur son compte dès réception.

En cas d'arnaque, les chances de pouvoir être remboursé sont malheureusement très minces. Mais vous pouvez vous rapprocher d'une association de défense des consommateurs qui pourra vous aider dans vos démarches.

Article rédigé par la Maison de la consommation et de l'environnement : CTCR Bretagne, 48 Bd Magenta 35000 Rennes 02 99 30 35 50 info@mce-info.org www.mce-info.org

« Mobiliser les Bretonnes et les Bretons pour les transitions » : un appel à projet régional

La Mce et les associations adhérentes sont lauréates, avec le projet Bienvenue en transition, de l'appel à projet « Mobiliser les breton-ne-s pour les transitions » cofinancé dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER) par la Région Bretagne, l'ADEME, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Office Français pour la Biodiversité.

Bienvenue en transition, qu'est-ce que c'est ?

Ce projet vise mettre en valeur des initiatives de transition portées par les citoyen-ne-s, et de les porter à la connaissance d'autres habitant-e-s de la métropole rennaise à l'occasion de **temps de rencontres et/ou de portes-ouvertes**.

L'idée fil rouge est de **permettre la transmission des savoirs et savoir-faire** via des temps d'échanges, de découverte, entre habitants, dans une approche transversale sur différents sujets du quotidien.

Un cycle de portes-ouvertes participatives jusqu'au printemps 2023

A l'instar de l'opération déjà coordonnée par la Mce « **Bienvenue dans mon jardin en Bretagne** », le projet Bienvenue en transition est déployé via l'organisation d'un cycle de rencontres et/ou de portes-ouvertes participatives sur 5 thématiques de la transition :

- Consommer autrement,
- Se loger,
- Se nourrir,
- Protéger la nature,
- Se déplacer.

Ces opérations s'articulent autour de 3 axes :

1. Valoriser les initiatives positives, individuelles ou collectives, existant sur les communes de Rennes Métropole.
2. Proposer, via un ou des événements complémentaires (conférence, atelier pratique, table-ronde...) sur les lieux de portes-ouvertes, des temps de sensibilisation et d'échanges sur une autre thématique de la transition.
3. Restituer ces temps forts et accentuer la visibilité de ces initiatives par le plus grand nombre grâce à des interviews qui seront disponibles en podcasts et des photos sur un site Internet dédié.

Ces rencontres et portes-ouvertes sont gratuites et ouvertes à toutes et tous.

Vous souhaitez participer à ce projet et partager les changements que vous avez engagés chez vous ou une initiative que vous avez mise en place ou à laquelle vous participez ?

N'hésitez pas à vous faire connaître dès maintenant en prenant contact avec la Mce

ou par mail à l'adresse

bienvenueentransition@mce-info.org

Plus d'information sur le site de Bienvenue en transition.

La qualité de l'air : un défi pour les communes et tous les habitants

A la mi-septembre, l'Organisation Mondiale de la santé (OMS) a publié de nouvelles recommandations afin de renforcer les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air. Ces recommandations s'appuient sur les dernières études scientifiques. En effet, les effets sanitaires de la pollution de l'air sont bien identifiés : maladies respiratoires (asthme, broncho-pneumopathie chronique obstructive...), mais aussi accident vasculaire cérébral, infarctus...

L'OMS a donc révisé fortement à la baisse les seuils d'exposition à certains polluants.

- **Concernant le polluant issu du trafic routier** (dioxyde d'azote), la valeur d'exposition **a été divisée par 4** ! Certaines communes de Bretagne sont actuellement au-dessus de cette recommandation. Pour atteindre ces objectifs de l'OMS, il faut mettre en question le tout-voiture et développer les alternatives.
- **Pour la pollution aux particules fines (PM2,5), le seuil d'exposition est divisé par 2** ! Beaucoup de communes de Bretagne avoisinent la nouvelle valeur seuil recommandée par l'OMS. Pour réduire cette pollution, il faudrait diminuer

les brûlages et le transport.

L'OMS n'a pas mis de seuil concernant la pollution atmosphérique à l'ammoniac. Pour la première fois, une campagne de mesure de l'ammoniac a été faite en Bretagne par les scientifiques d'Air Breizh. L'agriculture contribue à 99% des émissions. Ces dernières doivent baisser, pour être en conformité avec les engagements pris devant l'Union européenne. La Chambre d'agriculture de Bretagne est mobilisée et accompagne l'évolution des pratiques, afin de faire baisser les émissions d'ammoniac dans l'air.

Tous concernés !

Décideurs, consommateurs, entrepreneurs et citoyens : nous sommes tous concernés par la pollution de l'air. Faire baisser cette pollution en Bretagne remet en question nos pratiques actuelles, tant dans le transport que dans l'agriculture.

Pour aller plus loin :

- www.santepubliquefrance.fr

- www.airbreizh.asso.fr/

Les points conseil budget (PCB) en Bretagne : pour prévenir le surendettement

Avec la crise sanitaire, les budgets des familles se sont trouvés encore souvent plus fragilisés financièrement. Les Points conseil budget (PCB) ont pour objectif de prévenir le surendettement et favoriser l'éducation budgétaire.

Qu'est-ce qu'un Point conseil budget (PCB) ?

Les points conseil budget (PCB) figurent parmi les mesures clés de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. C'est un service gratuit labellisé par l'État, pour prévenir le surendettement et renforcer l'accompagnement des personnes pouvant rencontrer des difficultés financières. Les conseillers budgétaires ont vocation à accompagner les familles dans leurs difficultés du quotidien pour :

- préserver leur pouvoir d'achat,
- éviter les frais d'incidents bancaires,
- contribuer à lutter contre le surendettement.

Les conseils sont personnalisés et le suivi est confidentiel et entièrement gratuit pour les personnes accompagnées, peu importe leur situation professionnelle ou leur niveau de ressources. Que ce soit pour faire une demande d'étalement de crédit, rédiger un courrier à sa banque, recourir à un droit, ou tout simplement faire le point sur ses dépenses, il est possible de contacter un Point conseil budget.

Des associations bretonnes des consommateurs labellisés

Parmi les associations de défense des consommateurs, plusieurs sont labellisées PCB, notamment : Familles Rurales, l'UDAF et l'AFOC.



Vous avez besoin d'un accompagnement pour vous aider à maîtriser votre budget ? Vous trouverez certainement un Point conseil budget près de chez vous.

Retrouvez la liste sur le site du Ministère des solidarités et de la santé :

solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/PCB

Article rédigé par la Maison de la consommation et de l'environnement :

CTRC Bretagne,
48 Bd Magenta
35000 Rennes 02 99 30 35 50
info@mce-info.org
www.mce-info.org

La mairie a décidé d'aider l'Ukraine. Si vous voulez aussi donner un petit coup de main aux réfugiés, vous pouvez déposer les besoins cités sur la liste ci-jointe, dans le hall de la mairie de Landéan aux heures d'ouverture. Merci de votre aide.

CRISE HUMANITAIRE UKRAINE



LISTE DE DONNS

Logistique

Lits de camp
Sacs de couchage
Couvertures de survie
Vêtements

Matériel électrique
(Projecteurs, lumières, rallonges, générateurs)

Secours

Gants à usage unique
Masques chirurgicaux
Matériel de suture
Blouses médicales
Bandages élastiques
Garrots

Lecteurs à glycémie
Pansements hémostatique
Pansements
Solutions antiseptique
Matériel médical
(Respirateur, défibrillateur, moniteur...)

Hygiène

Gels & savons corps
Dentifrices
Brosses à dents
Couches & lait maternel

Médicaments (non périmés)
Rasoirs
Mousses à raser
Serviettes hygiéniques

01 41 21 21 21

mission.ukraine@protection-civile.org

Recherche de photos ou cartes postales anciennes

La commission communication recherche des anciennes photos et/ou des cartes postales anciennes de Landéan sur les différentes activités comme :

- l'agriculture,
- les différents métiers,
- l'école,
- le bourg,
- la campagne,
- la forêt,
- les manifestations ou évènements et autres

Nous voulons découvrir ou redécouvrir Landéan d'autrefois et réaliser une exposition en octobre / novembre 2022 à la salle Mélusine.

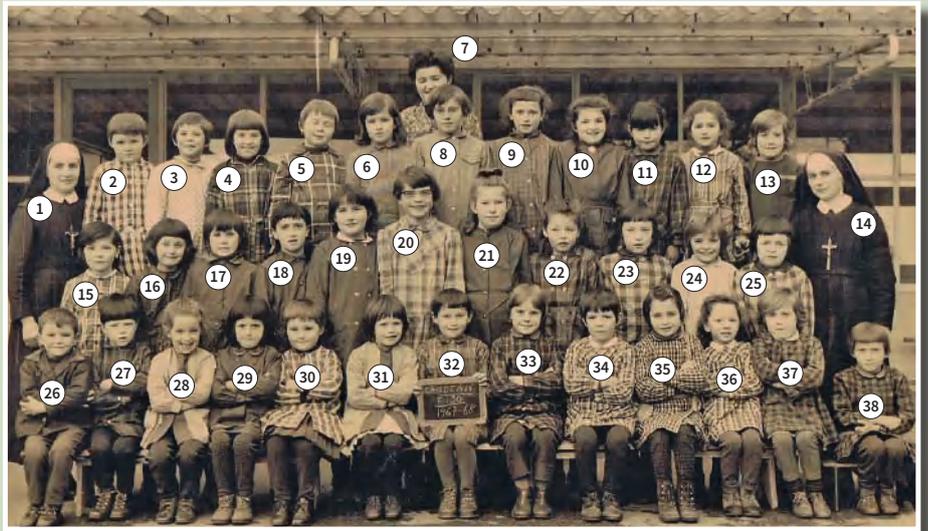
Donc, si vous possédez des photos, des cartes postales anciennes ou même des documents, merci de passer en mairie les mardis entre 10h et 12h, nous les numériserons.



Photo d'autrefois

En partant du haut vers la droite :

- N°1 Soeur Renée la cuisinière
- N°2 Roussel Chantal
- N°3 Charbonnel Catherine
- N°4 Bouvet Marie-Claude
- N°5 Belloir Annick
- N°6 Moutel Emma
- N°7 Melle Mauduit
- N°8 Royer Régine
- N°9 Balluais
- N°10 Baron Thérèse
- N°11 Mauduit Christiane
- N°12 Bourdon Françoise
- N°13 Chalopin Marie-Agnès
- N°14 Soeur Marie-Pierre



2^{ème} rang :

- N°15 Michel Isabelle
- N°16 Guerin Catherine
- N°17 Bouvet Jocelyne
- N°18 Guerin Agnès
- N°19 Pelè Christine
- N°20 Guérin Jocelyne
- N°21 Hardy Marcelle
- N°22 Sénéchal Nelly
- N°23 Dubois Yolande
- N°24 Bazin Eliane
- N°25 Dubois Thérèse

Assis : 2 garçons : mixte en maternelle

- N°26 Bazin Christian
- N°27 Simon Jean-Yves
- N°28 Legal Sylvie
- N°29 Guerin Brigitte
- N°30 Roussel Claudine
- N°31 Berel Marie-Danielle
- N°32 Boscher Chantal
- N°33 Dandin Marylène
- N°34 Malle Chantal
- N°35 Galodé Viviane
- N°36 Dufeu Michèle
- N°37 Chalopin Chantal
- N°38 Boscher Annick

*Madame Eon était notre institutrice (non présente sur la photo)
La photo et les noms ont été donnés par Chantal DENOUAL : habitante de La Bazouge et originaire de Landéan (La Cautardière). Merci beaucoup pour vos recherches.*



- N° 1 : André ROYER
- N° 2 : Jean-Yves SIMON
- N° 3 : Marcel GUÉRIN
- N° 4 : Dominique EON
- N° 5 : Laurent CHAPRON
- N° 6 : Didier SIMON
- N° 7 : Philippe EON
- N° 8 : Philippe MALLE
- N° 9 : Jean-Pierre PELÉ
- N° 10 : André BOIVENT

- N° 11 : Laurent PELÉ
- N° 12 : Louis GUÉRIN
- N° 13 : Marcel MOREL
- N° 14 : Yves LEPANNETIER
- N° 14 : Alain GALODÉ
- N° 16 : Jean-Pierre L'HERMELIN
- N° 17 : Hervé AUSSANT
- N° 18 : Pascal DANDIN
- N° 19 : Thierry LEGAL
- N° 20 : Roger GALODÉ

- N° 21 : Patrice BEREL
- N° 22 : Jean-Yves FRITEAU
- N° 23 : Alain L'HERMELIN
- N° 24 : Daniel LERAY
- N° 25 : Christophe BESNARD
- N° 26 : Michel SENECHAL
- N° 27 : Michel GUERIN
- N° 28 : Mme EON

Les noms ont été donnés par Philippe EON habitant de Landéan.

INFORMATIONS UTILES

MAIRIE 02 99 97 35 26

Maire : Franck ESNAULT

Permanence tous les samedis de 10 h à 12 h
sauf le premier samedi de chaque mois

CONTACT : mairie.landean@orange.fr

Secrétaires : Cécile FOUGERAY et Cécile BESNARD

HEURES D'OUVERTURE

Mardi, jeudi 9h - 12h / 14h - 18h
Mercredi, vendredi 14h - 18h
Samedi 9h - 12h (fermée le 1^{er} samedi du mois)

Médecin	Christian BOIDOT	02 99 97 22 55
Pharmacien	Thao BOUNSEUM	02 99 97 23 00
Infirmiers	8 rue Victor Hugo	02 99 97 35 67
Ambulancier	Ambulances du Maine	02 99 97 34 00
Taxi David	David BEAUDRON	06 98 06 31 43
Gendarmerie	Fougères	02 99 94 25 25

En raison de la crise sanitaire et des modifications éventuelles des directives gouvernementales, n'hésitez pas à consulter les informations régulièrement mises à jour sur le site de la commune.

**TOUTES LES INFORMATIONS IMPORTANTES
OU DE DERNIÈRE MINUTE
SONT SUR LE SITE :**

www.landean.fr

NUMÉROS D'URGENCE

09 69 32 15 15	EDF
3900	Orange
119	Protection de l'enfant
17	Police/Gendarmerie
18	Pompiers
15	SAMU
09 69 32 69 33	STGS
114	Urgence pour les personnes sourdes et malentendantes
112	Urgence Européenne

Nouveaux habitants de Landéan

N'oubliez pas de vous présenter en Mairie, muni de votre carte d'identité, livret de famille et justificatif de domicile afin de vous inscrire sur le fichier population, les listes électorales...

Si vous déménagez, pensez également à nous prévenir de votre départ.

DÉCHETTERIES	JOURS	HORAIRES D'ÉTÉ du 01/03 au 31/10	HORAIRES D'HIVER du 01/11 au 28/02
Landéan	Lundi Samedi	15h30 - 16h30 14h00 - 16h00	15h30 - 16h30 14h00 - 16h00
Louvigné du Désert	Lundi, Mercredi Vendredi, Samedi	et 9h00 - 12h00 14h00 - 18h00	et 9h30 - 12h00 14h00 - 17h30
Parigné	Lundi Mercredi Samedi	16h30 - 17h30 16h30 - 17h30 10h00 - 12h00	16h30 - 17h30 16h30 - 17h30 10h00 - 12h00

Les sacs jaunes sont à retirer en mairie

Réservation des différentes salles de Landéan

02 99 97 35 26 aux heures d'ouverture de la mairie

ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME

02 99 97 30 94

Directrice : Pauline GARNIER
www.ecole-nd-landean.org

MÉDIATHÈQUE

Mercredi : 10h - 12h / 16h - 18h

Samedi : 10h - 12h

02 99 97 35 77

AGENCE POSTALE

Responsable : Cécile BESNARD

Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi :

14h - 17h

Samedi : 9h - 12h

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

02 99 99 69 07

SERVICE DES EAUX
ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

S.T.G.S. : **09 69 32 69 33**

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Véolia : **09 69 32 35 29**

S.M.I.C.T.O.M.

Fougères Agglomération

02 99 94 34 58

OFFICES RELIGIEUX

à LANDÉAN

1^{er} samedi de chaque mois

PRESBYTÈRE
DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT

02 99 98 02 23

Abbé Binigne IKANI

Abbé Joseph CADO